

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 10 avril 2018

-----  
L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Christine SANNIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacky CALIPPE (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE), Daniel MASSON (pouvoir à Christine SANNIER), Françoise CAZIER (pouvoir à Guy DIZAMBOURG), Sandrine TETU (pouvoir à David LECAT).

-----  
**Date de la convocation à domicile : 5 avril 2018**

**Date d'affichage du compte rendu : 20 avril 2018**  
-----

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur David LECAT est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

### **II. Adoption du compte rendu de la séance du 8 mars 2018 :**

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 8 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **III. Budget 2018 :**

M. le Maire présente le budget 2018 étudié et approuvé par la commission des finances le 5 avril dernier. **Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 770 394,37 € et en section d'investissement à la somme de 295 172,28 €.**

Le budget primitif 2018 reprend :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2017 votés le 25 novembre 2017, relatifs aux dépenses non mandatées, à savoir 85 450 €, et aux titres qu'il reste à émettre, soit 39 500,00 €

- Pour mémoire, des écritures d'amortissement du fait de certains articles qui ont été mouvementés et qui font l'objet d'un amortissement depuis 5 ans :

- le compte 21532 qui présente un solde débiteur de 13 188,11 € sera amorti en 10 ans,

- Les résultats de l'exercice 2017 votés et affectés au BP 2018 lors de la dernière réunion, à savoir :

- 258 423,37 € au compte R 002,
  - 44 822,28 € au compte D 001,
  - 90 772,28 € au compte R1068.

Plusieurs projets sont présentés en section investissement :

- Opération 105 / voirie : 6 250 € (dont RAR = 2 150 € / crédits votés = 4 100 €)
  - Enrobé autour du monument aux morts : 1 800 € en RAR au 2151,
  - Radars : 4 100 € et 350 € en RAR.
- Opération 106 / acquisition de matériel : 65 120 € (dont RAR = 22 100 € / crédits votés = 43 020 €)
  - Licence logiciel mairie et cimetière : 4 300 € dont crédits votés au 2051 : 2 300 €,
  - Aménagements divers / portails : 2 600 € en RAR au 2135,
  - Balayeuse, désherbeur : 20 390 € au 2188,
  - Divers (dépenses imprévues en matériel) : 37 830 € au 2188 dont 17 500 € en RAR au 2188.
- Opération 107 / stade, vestiaire : 27 500 € (dont RAR = 23 500 € / crédits votés = 4 000 €)
  - Eclairage du terrain : 23 500 € en RAR au 21534,
  - Portes vestiaires : 4 000 € de crédits votés au 2135,
  - Subventions qu'il reste à percevoir (RAR) :
    - Département : 19 000 €
    - Fonds de concours CCV : 13 200 €
    - Fonds de concours FDE80 : 7 300 €
    - Total des subventions : 39 500 €
- Opération 108 / aménagement terrain :
  - Cour 3 Route Nationale : 18 570 € au 2128,
- Opération 110 / école : 45 210 €
  - Menuiseries, véranda, toiture préau : 45 210 € au 2135,
- Opération 111 / accessibilité E.R.P. : 37 700 € (= RAR)
  - Frais d'études : 3 000 € au 2031,
  - Mise aux normes APC / école / cimetière : 34 700 € au 2135.

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires, avoir fixé le montant des subventions locales aux différentes associations, **approuve, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2018**, arrêté aux chiffres ci-dessus indiqués.

#### **IV. Taux des contributions directes :**

Malgré un contexte économique difficile, M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux des contributions directes pour cette année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à **l'unanimité** de voter les taux des contributions directes pour l'année 2018 identiques à ceux de 2017, soit :

	TH	FB	FNB	CFE
ANNEE 2018	21.72	23.99	48.77	16.71

#### **V. Vote du budget annexe du lotissement « Les Ajoncs » :**

M. le Maire fait le point sur l'avancée du dossier lotissement : suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 19 février dernier : deux plis ont été réceptionnés : un pli des Ets STPA pour le lot 1, un autre pli de la Sté Colas pour le lot 1 et le lot 2.

Deux entreprises ont adressé un courrier précisant qu'elles avaient une surcharge momentanée de travail ne permettant pas de remettre une offre correctement étudiée.

Le 29 mars, après analyse des offres par le cabinet Evia, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société Colas, qui présentait l'offre la moins disante et la meilleure note technique. La société Colas a revu ses prix sensiblement à la baisse pour le lot 1 après demande de négociation du cabinet comme le prévoyait l'appel d'offres. La société STPA a maintenu son offre initiale.

Le coût du projet s'élève à 605 000 € HT auquel il faudra ajouter le coût de l'intervention d'Orange pour la pose du réseau téléphonique cuivre et la réalisation du plan de zonage définitif. Les prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 650 000 € HT.

Une réunion de chantier avec tous les intervenants est programmée le 26 avril prochain.

M. le Maire demande l'accord au Conseil pour solliciter un emprunt de 500 000 € : une mise à disposition des fonds qui s'inscrit en recettes d'investissement dans le budget annexe. Accord unanime des membres du Conseil.

Le budget annexe « Les Ajoncs » s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement :	1 450 000,00 €
Investissement :	<u>1 300 000,00 €</u>
Total :	2 750 000,00 €

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe « Lotissement les Ajoncs ».

#### **VI. Adoption du projet d'éclairage public du lotissement « Les Ajoncs » :**

M. le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 14 points lumineux.

Il propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 40 371,30 € TTC et de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la Fédération sous mandat de la commune suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux)	6 728,55 €
- Contribution de la commune (TOTAL HT)	<u>33 642,75 €</u>
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>40 371,30 €</b>

Les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme estimé à 40 371,30 € TTC ;
- de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'inscrire au budget la totalité de l'opération HT et de solliciter le fonds de concours de la FDE 80 d'un montant de 6 728,55 €.

**VII. Modalité de règlement des participations aux différents syndicats :**

Contribution 2018 au SIPPH portée à l'article 65541 :

La contribution annuelle due au Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées est portée à l'article 65541 du budget, soit la somme de 1 365 € réglée en 2017 (page 55 du BP 2018 document papier), n'ayant pas encore connaissance du montant de la contribution 2018.

La contribution 2018 au SIAEEV n'est plus à la charge des communes : la Communauté de Communes du Vimeu ayant désormais pris la compétence eaux.

**VIII. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :**

- Remplacement d'un poteau incendie, rue des Champs : 2 484,04 € TTC ;
- Puits à combler dans la cour de l'Epine Rose : 1 174,93 € TTC de galets.

**IX. Divers :**

**Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour :**

- solliciter l'aide de l'Etat au titre des amendes de police concernant l'acquisition de 2 radars pédagogiques comme suit :

- montant de l'opération HT : 3 386,00 €
- subvention amendes police HT : 1 015,80 €, soit 30% du montant total de l'opération ;
- autofinancement HT : 2 370,20 €, soit 70% du montant total de l'opération.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police 2018.

- autoriser M. le Maire à lancer une étude technique et financière pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment au 2 rue Pierre et Marie Curie.

- attribuer à M. Jean-René CAZIER la véranda de la maison du 2 rue Pierre et Marie Curie au prix de 200 €. Une autre offre de 100 € avait également été réceptionnée.

Ce dernier propose de racheter les tuiles de la maison pour le prix de 400 € et de prendre en charge le démontage. Les membres du conseil souhaitent que toutes les précautions soient prises et recueillir l'avis de notre assureur.

**M. le Maire informe l'assemblée :**

- Remerciements adressés par la commune de Laucourt pour l'aide financière qui leur a été apportée.

- Un projet artistique et culturel dénommé « Street Art » porté par la Communauté de Communes du Vimeu consiste à mettre en place dans les 25 communes des photogrammes agrandis et retravaillés, issus de films collectés dans le Vimeu par l'association Archipop. C'est ainsi que sera apposée, de mai à septembre, en angle sur le mur de la sacristie, une fresque représentant une communion à la sortie de l'église dans les années 1950/1952.

- Le jeudi 12 avril à 20h00, salle polyvalente de Valines, la Communauté de Communes organise une conférence autour de la culture hip-hop.

**X Droit d'initiative :**

M. David LECAT fait remarquer qu'une haie a été très mal taillée, Route Nationale.

Mme Marcelle DEFONTAINE adresse ses remerciements à tous ceux qui ont assisté aux obsèques de son frère.

M. Guy DIZAMBOURG signale qu'un administré se plaint de la formation d'une grande flaqué d'eau à l'entrée de Chépy, ce qu'il trouve dangereux. Le talus entre Valines et Chépy a été grignoté et diminué de moitié par le passage des engins des agriculteurs.

M. Vermeesch rétorque que la présence de ce dépôt d'eau n'est pas due au passage d'engins agricoles mais à la route qui s'est affaissée.

M. le Maire demande qu'un courrier soit adressé en mairie. Il le fera suivre au Conseil départemental et en mairie de Chépy car il s'agit d'une route départementale sur le territoire de Chépy.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		BERTHE Christine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		LAVOINE Bernard	
DIZAMBOURG Guy		DEFONTAINE Marcelle	
LECAT David		VERMEESCH Christian	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	